

Fin de la 'dynastie' Bompard à la mairie d'Orange ?



Après le père contraint à démissionner en 2021, condamnation du fils ce lundi 26 janvier 2026. « Une peine de 5 ans d'Inéligibilité pour détournement de fonds publics avec application immédiate » c'est le jugement crucial du Tribunal de Marseille qui vient de mettre brutalement un terme au mandat de maire de Yann Bompard.

La Maison Bompard, c'est une affaire de famille depuis 1986. C'est cette année-là que Jacques Bompard avait été élu pour la 1ère fois député d'Orange et conseiller régional Front National. Tour à tour passé par le parti frontiste puis par le Mouvement pour la France de Philippe de Villiers, il avait créé son propre parti « La Ligue du Sud » en 2010 et enchaîné mandats locaux et nationaux avant d'être acculé à quitter le pouvoir pour « prise illégale d'intérêt » au bout de 35 ans de vie publique et céder le fauteuil de maire à son fils en novembre 2021.

Même scénario pour Yann Bompard.. Le couperet vient de tomber. Il était suspecté « d'avoir occupé un emploi fictif » comme salarié de la députée RN de la 4ème circonscription de Vaucluse, Marie-France Lorho. Entre novembre 2021 et février 2023, il aurait touché indûment 43 000€ de salaire brut, soit 75

Ecrit par Andrée Brunetti le 26 janvier 2026

000€ net aux dépens de l'Assemblée Nationale. La Procureure de la République à Marseille, s'était demandée, lors des audiences en décembre dernier, comment il pouvait à la fois occuper son poste de maire d'Orange, celui de Président de la Communauté de Communes du Pays d'Orange, celui de Conseiller Départemental et enfin, même à mi-temps, de collaborateur de la parlementaire. « Il s'agit bel et bien d'enrichissement personnel » avait-elle martelé avant de requérir 2 ans de prison avec sursis, une amende de 40 000€ et 5 ans d'inéligibilité avec exécution provisoire ».



Marie-France Lorho ©www.mariefrancelorho.fr

Lors du procès, il avait évoqué tout le travail qu'il avait accompli pour la députée. Rédaction de discours, courriers, mails, veille médiatique sur internet et surtout relationnel. et avait conclu « J'ai ma conscience pour moi ».

Fin de partie pour le bastion des Bompard à Orange. A moins de 50 jours des Municipales, les cartes sont rebattues dans La Cité des Princes . Puisqu'on apprend lors du même jugement que la députée RN Marie-France Lorho employeur de Yann Bompard, est condamnée à 18 mois de prison avec sursis, 5 ans d'inéligibilité et 10 000 € d'amende. Elle ne peut donc pas rester candidate aux municipales des 15 et 22 mars à Orange sur la liste RN. En revanche, elle peut conserver jusqu'à son terme son mandat de députée.

Ecrit par Andrée Brunetti le 26 janvier 2026



©Ville d'Orange

Andrée Brunetti